

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MARS 2024**

Etaient présents : Michel BARBIER – Christiane BOSSEZ – Éric DUCROZ – Sophie GUERITAINE – William HAMICHE – Patrick MIESCH – Séverine MOREL – Rachel RIZZON – Caroline SCHWEITZER – François SORET – Didier VALLVERDU – Nicolas VOILAND.

Etaient absents excusés : Nathalie CASTELEIN procuration à Rachel RIZZON – Jean-Michel DONZÉ procuration à François SORET – Johanna PLAISANCE procuration à Michel BARBIER.

**DÉLIBÉRATION N° 23/24 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne William HAMICHE comme secrétaire de séance.
- Approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

**DÉLIBÉRATION N° 24/24 : TRAVAUX - CHEMIN D'EXPLOITATION
DE LA SAINTE CATHERINE - ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire souligne la nécessité des travaux divers d'entretien des infrastructures sur la route forestière de la Sainte Catherine. Le montant des travaux s'élève à 3 440 € H.T. soit 4 128 € T.T.C. L'ONF propose d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces ouvrages pour 785 € H.T. soit 942 € T.T.C. Il précise qu'une convention établie en juillet 1999, prévoit la répartition du coût des travaux entre les trois propriétaires, à savoir les communes de Leval, Petitefontaine et Rougemont-le-Château.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la réalisation des travaux sur la route forestière de la Sainte Catherine ;
- Accepte la maîtrise d'œuvre de l'ONF sur ces travaux ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer avec chaque commune un avenant concernant la répartition du coût des travaux.

DÉLIBÉRATION N° 25/24 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du renouvellement du marché départemental de fourniture et de livraison de sel de déneigement, le Département du Territoire de Belfort a proposé aux communes du Territoire de Belfort de constituer un groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux.

De nombreuses communes ayant fait part de leur souhait de rejoindre un tel groupement, il est donc procédé à un conventionnement avec les communes intéressées s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, et plus particulièrement ses articles L.2113-6 à L.2113-8 portant sur les groupements de commandes.

Le marché public de fournitures correspondant sera passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-1 à R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et en application des articles R.2162-2 et suivants, R.2162-13 et R.2162-14 relatifs aux accords-cadres avec bons de commande. Il s'agira d'accords-cadres avec minimum et sans maximum, avec un opérateur économique pour chaque lot. Il n'y a pas de montants minimums ni maximum pour les communes membres.

Le Maire soumet ce dossier à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au groupement de commande du Département du Territoire de Belfort pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 26/24 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024 :

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions.

Madame Rachel RIZZON souhaite savoir comment la subvention allouée à l'ASNT est utilisée.

Monsieur le Maire explique que cette subvention contribue à l'achat de petit équipement et au défraiement des déplacements. La totalité de la subvention est utilisée dans le fonctionnement du club.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de fonctionnement 2024 aux associations suivantes :

Collège Michel Colucci – Association sportive-	300 €
Association Sportive Nord Territoire	1700 €

L'Abrico	1500 €
Médailleurs militaires de Giromagny - Rougemont	200 €
Pupilles de l'Enseignement Public	100 €

DÉLIBÉRATION N° 27/24 : SUBVENTION AU C.C.A.S.

Il est proposé de verser une subvention de **5 000 euros** au Centre Communal d'Action Sociale de Rougemont-le-Château au titre de l'année 2024. Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention de 5 000 € au CCAS de Rougemont-le-Château.

PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

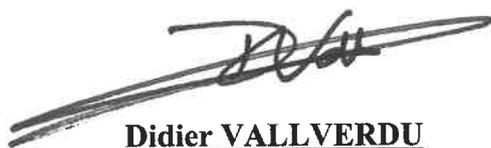
Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :
01/2024 : MAPA 01/2023 – Aménagements routiers rue de Masevaux

QUESTIONS DIVERSES :

- Débat d'Orientation Budgétaire : réunion le 25 mars 2024 à 19 h
- Validation de la décision n° 1-2024 : attribution du marché concernant les aménagements routiers rue de Masevaux. Début des travaux le 18 mars 2024
- Présence de l'association une rose un espoir le dimanche 28 avril pour vente de rose au profit de l'hôpital Nord Franche-Comté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,



Didier VALLVERDU

Le secrétaire de séance,



William HAMICHE